



1188 Gimel, le 29 octobre 2024

MUNICIPALITE
DE GIMEL

Présentation du budget pour l'année 2025 au Conseil communal de Gimel lors de sa séance du 6 décembre 2024

Madame la Présidente,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Conformément à la Loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93 a) et au Règlement du Conseil communal (art. 17) du 27 mars 2015, la Municipalité vous soumet pour étude et approbation, le budget de fonctionnement de la commune pour l'année 2025.

Considérations générales

Lors de sa séance du 8 octobre 2024, la Municipalité, en collaboration avec la boursière communale, établissait son budget 2025. Celui-ci a été validé lors de sa séance du 29 octobre 2024.

Le budget 2025 a été préparé en tenant compte du maintien du point d'impôt à 73 points.

Le budget présente un total de charges de Fr. 14'718'067.00 pour un total de revenus de Fr. 14'158'085.00, soit un déficit de Fr. 559'982.00, comprenant un amortissement du patrimoine administratif de Fr. 991'400.00 et une attribution aux fonds de réserves de Fr. 15'000.00.

Cette année, les comptes épuration, déchets et le service électrique (éclairage public) prévoient un résultat déficitaire qui sera compensé par des prélèvements de respectivement Fr. 65'670.00, Fr. 15'660.00 et Fr. 109'800.00 sur les comptes de réserve correspondant.

Le service eaux permet une attribution aux fonds de réserve de Fr. 22'358.00.

Un prélèvement complémentaire de Fr. 420'000.00 sur le compte de réserve facture sociale (9282.070) est également comptabilisé en compensation de l'augmentation des frais liés à l'accueil des enfants.

Le fonds de réserves lié aux chemins forestiers (9282.001) se trouvera également retranché de Fr. 32'000.00.

La marge d'autofinancement est négative et s'élève à Fr. -174'354.00 et les amortissements hypothécaires prévisibles à Fr. 891'136.00.

Dès lors, nous pouvons constater que la marge d'autofinancement n'est pas suffisante pour couvrir les amortissements hypothécaires.

Mais un excédent de liquidités des années antérieures nous permettrait d'absorber cette différence si nécessaire.

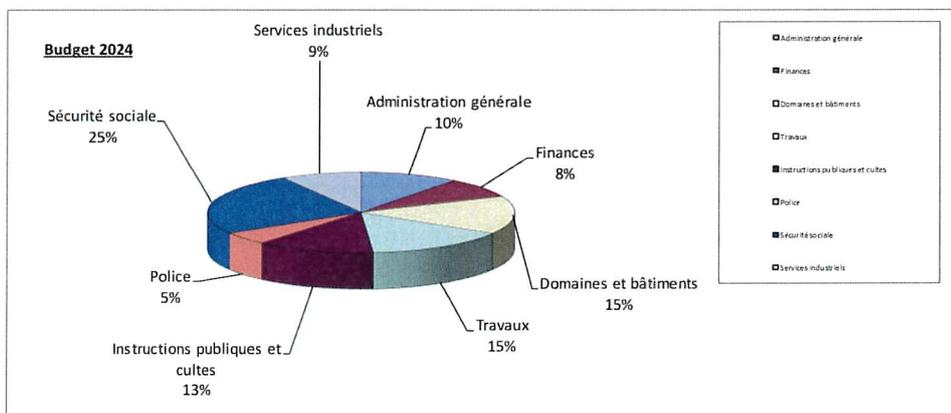
Néanmoins, nous rappelons qu'ils doivent être normalement couverts par la marge d'autofinancement afin de garantir la pérennité des investissements, ce qui a pu être réalisé ces dernières années.

Détail des charges



Commune de Gimel

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
Administration générale	1'529'854.00	10.39%	1'357'820.00	10.71%	1'330'184.85	9.74%
Finances	1'189'081.00	8.08%	1'514'353.00	11.94%	1'529'616.44	11.20%
Domaines et bâtiments	2'240'012.00	15.22%	1'971'855.00	15.55%	2'523'972.64	18.48%
Travaux	2'204'557.00	14.98%	2'087'655.00	16.46%	2'113'408.16	15.47%
Instructions publiques et cultes	1'836'876.00	12.48%	1'679'372.00	13.24%	1'563'619.95	11.45%
Police	762'309.00	5.18%	572'586.00	4.51%	564'063.55	4.13%
Sécurité sociale	3'700'737.00	25.14%	2'361'138.00	18.62%	2'304'087.05	16.87%
Services industriels	1'254'641.00	8.52%	1'138'783.00	8.98%	1'162'928.90	8.52%
Totaux	14'718'067.00	100.00%	12'683'562.00	100.00%	13'091'881.54	95.86%
<i>Bénéfice</i>	-	<i>0.00%</i>	-	<i>0.00%</i>	565'261.15	4.14%
Totaux	14'718'067.00	100.00%	12'683'562.00	100.00%	13'657'142.69	100.00%

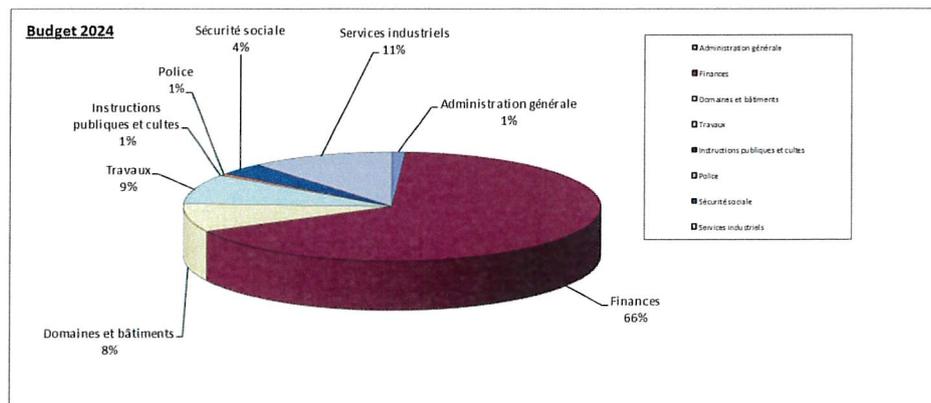


Détail des revenus



Commune de Gimel

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
Administration générale	146'050.00	0.99%	145'600.00	1.15%	216'369.01	1.58%
Finances	9'401'081.00	63.87%	8'376'623.00	66.04%	9'116'247.11	66.75%
Domaines et bâtiments	1'186'452.00	8.06%	1'109'280.00	8.75%	1'569'562.57	11.49%
Travaux	1'244'154.00	8.45%	1'027'067.00	8.10%	820'761.68	6.01%
Instructions publiques et cultes	7'000.00	0.05%	8'000.00	0.06%	7'241.05	0.05%
Police	84'048.00	0.57%	86'548.00	0.68%	78'183.01	0.57%
Sécurité sociale	506'300.00	3.44%	218'300.00	1.72%	444'035.00	3.25%
Services industriels	1'583'000.00	10.76%	1'353'910.00	10.67%	1'404'743.26	10.29%
Totaux	14'158'085.00	96.20%	12'325'328.00	97.18%	13'657'142.69	100.00%
<i>Perte</i>	<i>559'982.00</i>	<i>3.80%</i>	<i>358'234.00</i>	<i>2.82%</i>	-	<i>0.00%</i>
Totaux	14'718'067.00	100.00%	12'683'562.00	100.00%	13'657'142.69	100.00%

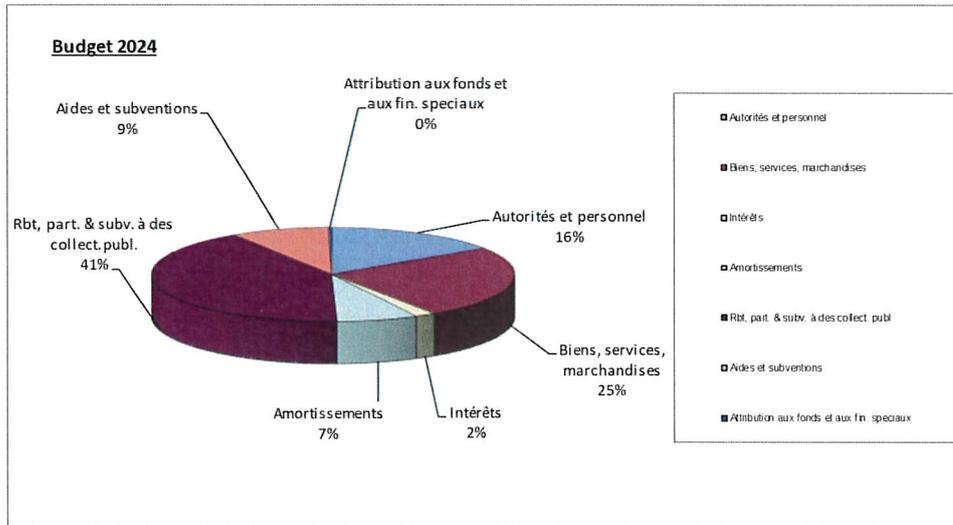


Structure des charges



Commune de Gimel

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
Autorités et personnel	2'290'339.00	15.56%	2'138'632.00	16.86%	2'017'739.00	15.41%
Biens, services, marchandises	3'683'536.00	25.03%	3'334'537.00	26.29%	4'016'591.45	30.68%
Intérêts	263'641.00	1.79%	276'678.00	2.18%	116'053.35	0.89%
Amortissements	1'051'400.00	7.14%	903'900.00	7.13%	1'149'503.14	8.78%
Rbt, part. & subv. à des collect. publ.	6'078'337.00	41.30%	4'991'845.00	39.36%	4'769'774.50	36.43%
Aides et subventions	1'313'456.00	8.92%	1'022'970.00	8.07%	922'155.05	7.04%
Attribution aux fonds et aux fin. spéciaux	37'358.00	0.25%	15'000.00	0.12%	100'065.05	0.76%
Totaux	14'718'067.00	100.00%	12'683'562.00	100.00%	13'091'881.54	100.00%

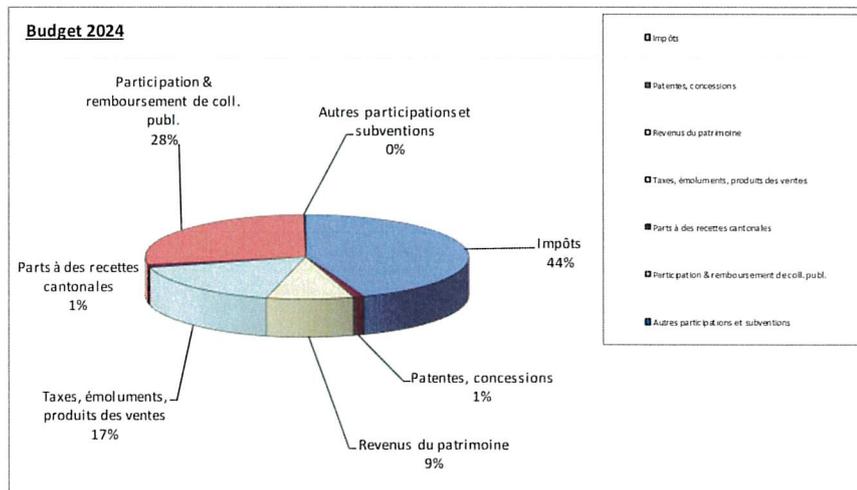


Structure des revenus



Commune de Gimel

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
Impôts	5'976'300.00	42.21%	6'000'500.00	48.68%	6'167'264.09	45.16%
Patentes, concessions	142'500.00	1.01%	156'300.00	1.27%	173'277.56	1.27%
Revenus du patrimoine	1'166'472.00	8.24%	1'186'400.00	9.63%	1'176'551.88	8.61%
Taxes, émoluments, produits des ventes	2'298'954.00	16.24%	2'111'100.00	17.13%	2'703'533.32	19.80%
Parts à des recettes cantonales	150'000.00	1.06%	150'000.00	1.22%	152'283.20	1.12%
Participation & remboursement de coll. publ.	3'759'029.00	26.55%	2'439'571.00	19.79%	3'154'547.21	23.10%
Autres participations et subventions	21'700.00	0.15%	18'600.00	0.15%	87'072.55	0.64%
Prélèvement sur les fonds	643'130.00	4.54%	262'857.00	2.13%	42'612.88	0.31%
Totaux	14'158'085.00	100.00%	12'325'328.00	100.00%	13'657'142.69	100.00%



Impôts

Les impôts (comptes 210) ont été calculés sur la base des prévisions fiscales au 30 septembre 2024 au taux de 73.00 et tiennent compte d'une augmentation de 1% selon les recommandations du Canton.

En effet, comme l'année précédente, plusieurs paramètres comme l'instabilité financière des entreprises, l'augmentation des déductions sociales (primes LAMal, frais de garde et contribuables modestes) liées à la stratégie fiscale cantonale auront certainement un impact sur le revenu des impôts mais actuellement difficilement chiffrable.

Péréquation directe - Cohésion sociale

Services 220/610/720 :

La nouvelle péréquation entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Les principaux changements impliquent que la facture de la cohésion sociale se calcule dorénavant en fonction du nombre d'habitants et non plus en fonction de la valeur du point d'impôt, ainsi notre future participation augmentera.

Cependant, dans le cadre de la péréquation directe, il est à relever que la compensation est plus importante, ce qui réduit ainsi l'impact de l'élévation de la participation à la cohésion sociale. A noter que les dépenses thématiques sont abandonnées et que la facture policière augmentera fortement pour notre Commune, notamment en raison de la prise en compte d'une répartition par habitant.

Le tableau ci-dessous montre l'écart par rapport à l'ancienne péréquation. La comparaison est influencée par les montants des dépenses thématiques de ces dernières années qui nous ont été favorables.

<u>Comparatif 2020-2025</u>	<u>Péréquation - cohésion sociale</u>					<u>NPIV</u>
	2020 décompte	2021 décompte	2022 décompte	2023 décompte	2024 acompte	2025 acompte
<u>Cohésion sociale</u>						
Participation	1'441'074	1'280'724	1'279'641	1'188'023	1'339'635	2'392'254
<u>Péréquation directe</u>						
Alimentation	1'345'186	1'316'217	1'364'249	1'391'474	1'398'853	1'068'581
Compensation	- 1'489'263	- 1'626'842	- 1'652'524	- 1'730'025	- 1'631'333	- 2'910'009
<u>Dépenses thématique</u>						
Compensation	- 251'071	- 567'952	- 537'572	- 841'544	- 533'965	-
<u>Facture policière</u>						
Alimentation	212'182	212'554	214'839	212'598	219'154	401'052
Total	1'258'108	614'701	668'633	220'526	792'344	951'878

Instruction publique

Les frais scolaires (service 510 et 520) découlent du budget de l'ASSAGIE.

Notre participation s'élèvera à Fr. 1'762'613.30, contre Fr. 737'100.00 de revenus locatifs (classes et salle de sports), ainsi qu'une rétrocession pour le centre des jeunes de Fr. 100'300.00, ce qui représente une charge nette de Fr. 925'213.30 pour un total de 342 élèves gimelans.

Notre participation augmente fortement en 2025 avec la perte du revenu de location (amortissement et intérêts sur 30 ans) du Marais II de Fr. 95'200.00 et l'augmentation des coûts de l'Assagie de 7.55%, soit un delta de Fr. 257'366.40 par rapport au budget 2024.

Associations intercommunales

SDIS Etraz-Région (service 650) :

Notre participation est stable par rapport à 2024 avec un coût de Fr. 43.50 par habitant.

En contrepartie, nous recevons une location de Fr. 31'500.00 pour la mise à disposition des locaux du service du feu, calculée en fonction des m² mis à disposition.

Protection civile (service 660) :

Les coûts sont stables par rapport à 2024 et s'élèvent à Fr. 20.99 par habitant pour 2025.

Forêts (service 320) :

Au niveau du Groupement forestier de la Saubrette, les coûts de notre participation comprennent principalement les frais liés aux tâches et au salaire du garde forestier et sont compris dans le poste forêts. Un contrat de bail a été conclu et les frais relatifs aux coupes et ventes de bois sont transférés au Groupement forestier de la Saubrette.

Sécurité Sociale

Notre participation au réseau Ajema, accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (service 710), augmente à nouveau fortement avec un montant prévu de Fr. 1'175'049.00.

Un prélèvement sur le fond de réserve social de Fr. 420'000.00 a été budgétisé afin d'atténuer cette augmentation importante. Le fonds de réserve sera soldé au 31.12.2025, en vue de la transition sur MCH2.

Ménage communal

Les autres charges liées à l'exploitation du ménage communal et les frais d'entretien des bâtiments et autres installations sont évalués de manière pragmatique. Le budget a été calculé en tenant compte des différents éléments annoncés.

Autorité et personnel

Le poste salaire (nature 30) passe de Fr. 2'138'632.00 selon le budget 2024 à Fr. 2'290'339.00 pour le budget 2025.

Cette augmentation s'explique par l'engagement en 2024 d'une personne supplémentaire à l'administration pour un poste à 80 %, d'un renfort à 10 % pour le centre des jeunes à partir de la rentrée scolaire 2025 et par la prise en compte d'une augmentation éventuelle d'un 20 % d'activité supplémentaire à la conciergerie en prévision de la reprise des nettoyages du Marais III.

La variation effective des UP entre le budget 2024 et le budget 2025 est de 1.1 UP.

Cette année, il a été prévu une augmentation de 1% pour le coût de la vie de la masse salariale, en plus des augmentations statutaires.

D'autre part, la répartition des salaires du service conciergerie a été entièrement réévaluée.

De plus et afin de renforcer notre rôle d'entreprise formatrice, il est également prévu d'engager un-e apprenti-e à l'administration, ainsi qu'à la conciergerie.

Service « administration générale » (1) :

Le compte « plan climat, mobilité, agenda 30 » ouvert en 2022 est à nouveau alimenté à raison de Fr. 20'000.00 pour la poursuite du PECC (plan énergie et climat communal).

Le service informatique (190) augmente avec la migration de la comptabilité sur MCH2 et l'acquisition de programmes permettant d'améliorer l'efficacité de l'administration.

Service « bâtiment UAPE » (359) :

La mise en service du bâtiment a été effectuée pour la rentrée scolaire d'août 2024. Ce service comprend comme revenu la location de l'UAPE, il s'agit d'un montant estimatif basé sur le prix de location de l'ancienne UAPE. Quant aux charges, les frais sont principalement liés à l'amortissement du bâtiment et aux intérêts de la dette.

Service des « routes » (430) :

Il est à nouveau prévu un montant important pour la réfection des routes, et ce, bien que le système péréquatif incluant les dépenses thématiques soit abandonné à fin 2024. Les travaux se feront toujours en fonction des liquidités et seront répartis en fonction du plan prévu. Une subvention découlant de ces travaux est inscrite au budget pour un montant de Fr. 420'000.00.

Service « ordures ménagères et déchets » (450) :

La gestion de la déchèterie a été reprise par l'entreprise Henny au 1^{er} janvier 2023 avec un contrat renouvelé pour 2025.

Il est prévu de maintenir inchangée la taxe annuelle de Fr. 110.00 par personne.

Afin d'équilibrer ce service, un prélèvement sur le fond de réserve de Fr. 15'660.00 est effectué.

Service « épuration » (460) :

Les prévisions sont également déficitaires et un prélèvement dans le fonds de réserve est inclus à hauteur de Fr. 65'670.00.

D'autre part, le montant concernant le financement des frais d'étude du projet de step régionale de Fr. 12'250.00 est reporté au budget.

La concrétisation de ce projet ne verra certainement pas le jour avant plusieurs années, pour autant qu'il arrive à terme.

Service « social » (710) :

Les coûts liés au réseau AJEMA devraient être légèrement inférieurs à ceux budgétisés. En effet, dans le calcul du budget de l'AJEMA, il est tenu compte de Féchy comme nouvelle structure alors qu'il s'agit d'un transfert de locaux. Néanmoins, le coût des structures est calculé sur la base des heures effectives du mois de septembre 2024 qui sont en augmentation certaine pour notre commune.

Service « Halte-jeux Souris Verte » (711) :

Rappelons la reprise de cette structure par la commune en 2023. La fréquentation est bonne et répond à l'attente d'une partie de la population.

Service « des eaux » (810) :

Ce service présente une attribution à la réserve financements spéciaux d'un montant de Fr. 22'358.00.

Service « installations photovoltaïque » (821) :

Nouveaux comptes créés en raison de la mise en place d'une communauté RPC (Regroupement pour Consommation Propre) avec le toit en panneaux photovoltaïques sur la nouvelle UAPE.

Service du « gaz » (830) :

Les achats et ventes de gaz sont budgétisés en légère augmentation par rapport aux comptes de 2023, ceci en relation avec la hausse des prix de vente et d'achat du gaz.

Mais nous devons constater une diminution de la consommation, à mettre en relation avec le remplacement des installations de chauffage à gaz par des pompes à chaleur.

La rétrocession de Valgaz n'a pas été budgétisée car celle-ci fait, pour l'instant, le tampon avec ses comptes de réserve afin de ne pas reporter les hausses de prix sur les communes et maintenir au mieux un prix du gaz stable.

Conclusion

Les revenus ne permettent pas de faire des excès et nous devons toujours maintenir notre vigilance sur le long terme afin de pouvoir renouveler nos installations dans de bonnes conditions. Les charges non maîtrisables supportées par la commune demeurent conséquentes.

Le budget 2025 a été remis à la commission des finances pour étude et la Municipalité reste bien entendu à votre disposition pour toutes questions complémentaires que vous pourriez désirer.

La Municipalité demande au Conseil d'accepter le budget 2025 tel que présenté avec, aux recettes un montant de Fr. 14'718'067.00 et aux dépenses la somme de Fr. 14'158'085.00, soit un excédent de charges de Fr. 559'982.00.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Philippe Rezzonico

La Boursière :

Pascale Ducret



Commentaires sur les comptes du budget 2025 :

- 110/3111.00 **Achat mobilier, machine, matériel de bureau :**
Il est prévu le remplacement des chaises de la salle des commissions et des Appareils téléphoniques
- 110/3657.00 **Subvention communale transport public :**
110/4359.00 **Vente cartes journalières CFF :**
Le nouveau système de vente de cartes journalières CFF fonctionne bien et permet de vendre que les cartes commandées. Dès lors, il n'y a plus de perte avec ce service.
- 150/3115.00 **Achats de machines, véhicules :**
Leasing du nouveau bus pour le centre des jeunes d'octobre 2024 à août 2028 au taux de 5.26%
- 152/3513.00 **Participation cantonale école de musique :**
2500 habitants à Fr. 9.50
- 190/3163.00 **Location et maintenance des programmes et matériels :**
Comprends le passage à MCH2
- 310/3145.05 **Entretien des terrains communaux, stand tir :**
L'entretien de l'étang du Marais et du Bois Lourd est budgétisé pour Fr. 10'000.00 et une subvention de Fr. 7'000.00 est prévue (compte 310/4360.00)
- 320/3011.00 **Traitement du personnel :**
En relation avec l'entretien et le suivi des locations des chalets
- 320/3146.00 **Entretien chemins forestiers :**
Il est prévu la réfection du chemin du Mont de Gimel , subventions cantonales prévues Fr. 53'000.00 et prélèvement sur le fond de réserve pour le solde de Fr. 32'000.00
- 320/3518.00 **Groupement forestier de la Saubrette :**
Bail à ferme : Fr. 15'000.00
Participation aux frais du garde : Fr. 67'500.00
- 350/3141.00 **Collège du Martinet, réparation, entretien des locaux :**
Remplacement de la porte principale et réparation des WC

- 352/3141.00 **Salle omnisports, réparation, entretien des locaux :**
En raison d'une fragilité des parois acoustiques de la salle, il est prévu de les remplacer par une paroi plus solide.
- 354/3011.00 **Traitement du personnel :**
Reprise des nettoyages du Marais III par le personnel communal, arrêt CTA au 31.12.2024
- 358/3011.00 **Cantine des fêtes, traitement du personnel :**
Nouvelle répartition des salaires de la conciergerie
- 358/3141.00 **Cantine des fêtes, entretien des locaux :**
Mise aux normes ECA
- 358/4231.25 **Cantine des fêtes, location :**
L'armée s'est à nouveau inscrite pour des cours de répétition sur le 1^{er} trimestre de 2025
- 420/3185.06 **Geoportail :**
Création d'un nouveau compte par suite de l'adhésion de la commune au programme « carto jura léman »
- 420/4516.00 **Subventions cantonales :**
Solde des subventions liées au PACOM
- 440/3145.01 **Entretien terrains de sport :**
Il est prévu le remplacement des lumières pour le terrain de football
- 450/3080.00 **Personnel intérimaire facturé par des tiers :**
Poursuite de la gestion de la déchèterie par l'entreprise Henny
- 450/4812.00 **Prélèvement sur financement spéciaux déchets :**
Le service ordures ménagères et déchets étant déficitaire, il est prévu de prélever dans les réserves le montant nécessaire à l'équilibre du service
- 460/3191.01 **Taxe financement micropolluants :**
Financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration permettant d'éliminer les micropolluants. La taxe est fixée à Fr. 9.00 par habitant et par an, calculée pour Gimel sur 2500 habitants
- 460/3526.00 **Frais étude step régionale :**
Prévision de 2450 habitants à Fr. 5.00, reporté du budget 2023/2024 car non dépensé

- 460/4811.00 **Prélèvement sur financement spéciaux égouts :**
Le service égouts étant déficitaire, il est prévu de prélever dans les réserves le montant nécessaire à l'équilibre du service
- 650/3521.01 **Participation SDIS Etraz-Région :**
2465 habitants à Fr. 43.50, participation stable, selon budget du SDIS Etraz-Région, décalage d'une année concernant le nombre d'habitants.
- 660/3521.02 **Participation PC région Morges :**
2500 habitants à Fr. 20.99 selon budget transmis par l'ORPC
- 710/3524.00 **Participation agence intercommunale d'assurances sociales :**
Ce poste a été repris par le canton et inclus dans la facture de la cohésion sociale. Seule une participation pour les frais administratifs de Fr. 0.30 par habitant est maintenue
- 820/3143.03 **Eclairage public, entretien :**
Remplacement luminaire Rte d'Aubonne-Saubraz, Rue Billard
- 820/4818.00 **Prélèvement sur financement spéciaux service électrique :**
Le service électrique étant déficitaire, il est prévu de prélever dans les réserves le montant nécessaire à l'équilibre du service

